

Le Guilvinec

vue sur océan

COMMUNE DU GUILVINEC

Conseil municipal de la commune du Guilvinec

Séance publique du 29 mars 2019– 18 h 30

Compte-rendu tenant lieu de procès-verbal

L'an deux mille dix-neuf, vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 22 mars 2019

Date d'affichage du compte-rendu : 03 avril 2019

PRESENTS : Monsieur TANNEAU Jean Luc, Monsieur LE BALCH Daniel, Monsieur BRUNOT Pierre, Madame BODERE Albane, Monsieur DANIEL René-Claude, Madame LE GALL Gaëlle, Madame GLEHEN Danièle, Madame RANZONI Michèle, Madame AUBREE-LIJOUR Marie-Claude, Monsieur PALUD Bernard, Madame BARBET Sylvie, Monsieur MARECHAL Dominique, Monsieur PERON Roger, Madame LE GOFF Françoise, Monsieur LE CLEACH Henri, Monsieur KERRIOU Christian, Madame VOLANT Laure, Monsieur LE BELLEC Etienne

PRESENTS PAR PROCURATION : Madame GADONNAY Stéphanie donne pouvoir à Madame BODERE Albane, Monsieur BIET Thomas donne pouvoir à Monsieur TANNEAU Jean Luc, Madame LAURENT Jocelyne donne pouvoir à Monsieur LE BELLEC Etienne, Monsieur COUANT Guillaume donne pouvoir à Madame AUBREE-LIJOUR Marie-Claude

ABSENT: Monsieur GUEGUEN Johan

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BARBET Sylvie

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Après la désignation de Madame BARBET Sylvie comme secrétaire de séance, le Maire fait part des excusés et des pouvoirs qui ont été donnés.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le Maire propose au conseil municipal une **modification de l'ordre du jour**.

Le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour de la présente séance une délibération relative à une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (DSIL), pour la mise aux normes et la mise en accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux. En effet, la circulaire du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires, parvenue en mairie le 27 mars, précise que la date limite d'envoi des dossiers en Préfecture est fixée au 30 avril 2019. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

0) Adoption du PV du 8 mars 2019

M. le Maire met aux voix le compte- rendu du Conseil municipal en date du 8 mars 2019. Le compte-rendu de la séance du 8 mars 2019 est approuvé à l'unanimité (21 votants (0 voix contre, 0 abstention, 21 voix pour).

1) Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions municipales prises depuis la dernière séance au titre des délégations reçues du Conseil municipal par délibération n° 2014-45 du 30 mars 2014, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales et modifiée par délibération n° 2014-69 du conseil municipal du 30 mai 2014 :

N° décisions	date	objet	Dépenses (D) ou recettes (R)
n°17.2019	Mars 2019	A3 Paysage : Maitrise d'œuvre pour aménagement de la rue des fusillés de poulguen	D 5040€ HT 6048€ TTC
n°18.2019	06/03/2019	Bellocq Paysages : Aménagement rue des fusillés de Poulguen	D 76 000€ HT 91 200€ TTC
n°19.2019	28/02/2019	Souron : travaux de toiture sur la médiathèque	D 2441.51€ HT 2929.81€ TTC
N°20.2019	1/03/2019	Hello couverture pour Plus et moins-values pour réhabilitation de la Maison médicale	D 873.82 € HT 1048.58€ TTC
N°21.2019	15/03/2019	SAR pour avenant poteaux réhabilitation de la maison médicale	D 925.00€ HT 1110.00€ TTC
N°22.2019	02 et 03/2019	Belmet/LTM 35/Sikkens/Armor bois : Divers achats bois, tube Galva, peinture Pour Festival Photo l'homme et La mer	D 2166.49€ HT 2588.99€ TTC
N°23.2019	08/03/2019	SDEF Quimper : Maintenance EP rue de la gare	D 855.29€ HT 1026.35€ TTC
N°24.2019	06/03/2019	Espace Pur : Maintenance de la structure Stabiplate n°3 de la plage de la grève blanche	D 1347.00€ HT 1616.40€ TTC
N°25.2019	04/03/2019	Jean-Noel PERON : Destruction toilettes public lostendro	D 3600€ HT 4320€ TTC

N°26.2019	04/03/2019	Hello couverture : Travaux sur chéneaux suite à tempête sur la Maison Médicale	D 684.60€ HT 136.92€ TTC
N°27.2019	18/03/2019	Lacroix Signalisation : Totem pour aménagement entrée de ville (remboursement commune)	D 1226.61€ HT 1471.93€ TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND CONNAISSANCE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Avec une progression des bases d'imposition de 2,2 %, le produit des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2019 atteindra 1 557 472 €. Il est proposé de maintenir pour l'année 2019 les taux d'imposition adoptés en 2018 et maintenus depuis 2010.

	Bases d'imposition Prévisionnelles 2019	Taux 2019 votés par le conseil municipal	Produits
Taxe d'habitation	5 968 000 €	13,20 %	787 776 €
Taxe foncière (bâti)	4 599 000 €	16,45%	756 536 €
Taxe foncière (non bâti)	17 243 €	75,20 %	13 160 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des présents (21 votants : 0 voix contre, 0 abstention, 21 voix pour) de maintenir les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2019 à leur niveau de l'année 2018, comme mentionné ci-avant.

1) Budget Commune : Budget primitif 2019

M. le Balch présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2018 de la Commune, présenté dans le tableau ci-après et examiné par la commission des finances en date du 14 mars 2019.

La maquette réglementaire M14 du budget Commune a été adressée par voie électronique à l'ensemble du Conseil municipal.

Le BP 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 2 900 000,00 €

En investissement : 2 473 000,00 €

Commune du Guilvinec SECTION DE FONCTIONNEMENT. DEPENSES	Réalisé 2018	Propositions nouvelles BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	601 717,83 €	589 253,14 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 174 533,26 €	1 228 200,00 €
65 – AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	370 888,63 €	380 201,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	93 293,43 €	89 191,95 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 082,76 €	4 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES		10 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 249 515, 91 €	2 300 846,09 €
023 - VIR. À SECTION INVESTISSEMENT		434 700,00 €
042- opérations d'ordre entre sections (amortissements)	103 691,93 €	164 453,91 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 353 207, 84 €	2 900 000,00 €
Commune du Guilvinec SECTION DE FONCTIONNEMENT. RECETTES	Réalisé 2018	PREVISIONS BP 2019
013- ATTENUATION DE CHARGES	13 923,77 €	24 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	95 062,89 €	84 200,00 €
73 - IMPÔTS ET TAXES	1 999 792,17 €	2 019 000,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	708 245,51 €	696 800,00 €
75 - AUTRES PROD. GESTION COURANTE	76 847,15 €	76 000,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	10 327,11 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	75 111,17 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 978 679,77 €	2 900 000,00 €

Auto financement réel 2018 : 729 163,00 €

Commune du Guilvinec section d'investissement DEPENSES	réalisé 2018	RAR	Proposition nouvelles BP 2019	Crédits ouverts RAR + BP 2019
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (avec opération 202 + 204)	1 176,00 €	79 851,97 €	152 300,00 €	232 151,97 €
22 – IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	- €	- €	- €	- €
21/23 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES (avec opérations)	747 950,50 €	473 249,09 €	1 599 976,84 €	2 073 225,93 €
TOTAL DEPENSES D EQUIPEMENT	749 126,50 €	553 101,06 €	1 752 276,84 €	2 305 377,90 €
10 – DOTATIONS (plan relance FCTVA)	119 646,61 €	- €	- €	- €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	156 704,25 €	- €	167 622,10 €	167 622,10 €
020 – DEPENSES IMPREVUES (INVESTISSEMENT)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	276 350,86 €	- €	167 622,10 €	167 622,10 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 025 477,36 €	553 101,06 €	1 919 898,94 €	2 473 000,00 €
040- opérations d'ordre entre sections				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTAL	1 025 477,36 €	553 101,06 €	1 919 898,94 €	2 473 000,00 €
Commune du Guilvinec Section d'investissement RECETTES	réalisé 2018	RAR	Proposition nouvelles BP 2019	Crédits ouverts BP 2019
13- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	206 227,59 €	567 880,00 €		567 880,00 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (Hors 165)	- €		301 153,46 €	301 153,46 €
TOTAL RECETTES D EQUIPEMENT	206 227,59 €	567 880,00 €	301 153,46 €	869 033,46 €
10- DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES (dont 1068)	664 271,31 €	30 000,00 €	929 955,47 €	959 955,47 €
165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	600,00 €			- €
26 – PARTICIPATIONS ET CREANCES	10 187,50 €			- €
27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	23 288,29 €		12 207,40 €	12 207,40 €
R001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ	- €		32 649,76 €	32 649,76 €
TOTALES RECETTES FINANCIERES	698 347,10 €	30 000,00 €	974 812,63 €	1 004 812,63 €
TOTALES RECETTES REELLES	904 574,69 €	597 880,00 €	1 275 966,09 €	1 873 846,09 €
021 – VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT			434 700,00 €	434 700,00 €
040 - Opérat.ordre dans sect.fonctionnement	103 691,93 €		164 453,91 €	164 453,91 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 036 913,93 €	- €	599 153,91 €	599 153,91 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 008 266,62 €	597 880,00 €	1 875 120,00 €	2 473 000,00 €

Opérations d'Investissements TTC 2019 : propositions (chapters 20/21/23)				version du 20/03/2019	
Immobilisations en cours	budget 2018 (BP + DM)	Réalisé	reste à réaliser transféré	Proposition nouvelle BP2019	Crédits ouverts 2019
Opérations d'équipement					
N°101 - Documents d'Urbanisme - compte 202	4 271,25 €	1 176,00 €	3 095,25 €	11 300,00 €	14 395,25 €
N°102 - Réfection de l'église - compte 21318	69 849,36 €	56 972,72 €	7 229,28 €	17 014,29 €	24 243,57 €
N°103 - Réhabilitation de la Maison Médicale - compte 21318	316 398,26 €	124 485,31 €	191 912,95 €	20 000,00 €	211 912,95 €
N°107 - Outils de communication - compte 2188	4 436,00 €	3 243,60 €	- €	16 000,00 €	16 000,00 €
N°108 - Platelage	45 000,00 €	43 670,22 €	- €	- €	- €
N°109 - Travaux électriques	73 000,00 €	7 343,88 €	65 656,12 €	140 000,00 €	205 656,12 €
N°110 - Aménagement rue de la grève blanche		- €	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
N°111 - Aquisition Foncière	10 000,00 €	- €	10 000,00 €		10 000,00 €
N°112- Aménagement entrée de ville	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	75 000,00 €	125 000,00 €
N°114 - CIS Sud Bigouden - compte 2041412	66 570,00 €	- €	66 570,00 €		66 570,00 €
N°114 - CIS Sud Bigouden - compte 2041582	125 400,00 €	130 862,00 €	- €	27 000,00 €	27 000,00 €
N°115 - Mise aux normes du Gymnase	33 359,23 €	1 406,15 €	31 953,08 €	970 000,00 €	1 001 953,08 €
N° 116- Aménagement Moulin Mer	- €	- €	- €	27 000,00 €	27 000,00 €
N°117- Cimetières- compte 21316	- €	- €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
N°131 - Amélioration de Bâtiments	92 937,05 €	87 586,56 €	- €	160 000,00 €	160 000,00 €
N°132 - Amélioration et accessibilité voirie -	154 817,06 €	118 054,51 €	- €	186 762,55 €	186 762,55 €
N°134 - Acquisition de matériels (bal + tondeuse) -	69 000,00 €	48 996,00 €	20 004,00 €	30 000,00 €	50 004,00 €
N°134 - Acquisition de matériels (bal + tondeuse)-	639,18 €	- €	639,18 €		639,18 €
N°135 - Flotte automobile (dont traffic)	32 600,00 €	12 000,00 €	20 600,00 €	2 000,00 €	22 600,00 €
N°136 - Kergoz	30 000,00 €	11 000,00 €	19 000,00 €	10 000,00 €	29 000,00 €
N° 138- ALSH - 21758	12 000,00 €	- €	12 000,00 €		12 000,00 €
N°139- Haliotika (2eme sur 3 exercices) 20422	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
N° 140 - Jeux + Street Workout	58 000,00 €	28 658,80 €	29 341,20 €		29 341,20 €
N° 141 - Ecole Numerique	14 000,00 €		14 000,00 €	- €	14 000,00 €
20 immobilisations incorporelles	11 100,00 €	- €	11 100,00 €	1 000,00 €	12 100,00 €
TOTAL dépenses d'équipement	1 323 377,39 €	725 455,75 €	553 101,06 €	1 752 276,84 €	2 305 377,90 €

Le Maire informe qu'il s'agit du dernier budget de la mandature.

Il précise que le programme d'investissements, dédié essentiellement à l'amélioration des bâtiments municipaux est ambitieux, et qu'il a été défini sans augmenter la fiscalité directe, avec une baisse de l'endettement entamée depuis 5 ans. Il est le résultat d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement entamée depuis plusieurs années. L'équipe municipale remettra à la nouvelle équipe les bâtiments de la commune dans un très bon état.

M. Pierre Brunot informe que l'opération « travaux électriques » inclut l'effacement des réseaux ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

M. Etienne Bellec souhaite recevoir des informations sur le dépassement des dépenses relatives à la Maison médicale.

M. Pierre Brunot répond qu'il a fallu ajouter au programme le démoussage de la toiture, et prendre en ligne de compte la défaillance d'une entreprise.

M. Daniel Le Balch ajoute que ces travaux s'inscrivent dans les 10 % des dépenses imprévues.

M. le Maire soumet au vote le budget primitif 2019 du budget Principal tel que présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2019 (compte principal) et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la Commune de l'exercice 2019, tel que présenté. (21 votants : 1 voix contre (M. Guillaume Couant), 3 abstentions (Mme Marie-Christine Aubrée-Lijour, Mme Jocelyne Laurent, M. Etienne Bellec , 17 voix pour).

2) Budget annexe lotissement de Kermeur : Budget primitif 2019

M. Daniel Le Balch présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2018. La maquette réglementaire du budget annexe lotissement de Kermeur a été adressée par voie électronique à l'ensemble du Conseil municipal.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 172 000,00 €

En investissement : 7 740,29 €

M. René-Claude Daniel rappelle que la pose de la 1^{ère} pierre des maisons Aiguillon est prévue le 26 avril 2019.

Le Maire soumet au vote le budget primitif 2019 du budget annexe « lotissement de Kermeur » tel que présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2019 (budget annexe « lotissement de Kermeur ») et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget annexe « lotissement de Kermeur » de l'exercice 2019, tel que présenté. (21 votants : 0 voix contre, 0 abstention, 21 voix pour).

5) Demande de subvention complémentaire auprès du Département du Finistère pour la réfection et la mise aux normes du gymnase

Le Maire rappelle que les travaux du gymnase avaient fait l'objet d'une validation du conseil municipal du 1^{er} décembre 2017. Suite à des diagnostics complémentaires –amiante et charpente– réalisés en début d'année 2019, des travaux de modification lourde de la charpente et de remplacement de la couverture s'ajoutent au pré- programme établi en 2017.

Il convient donc de revoir le plan de financement du projet comme suit :

Coût estimatif de l'opération : 1 000 000, 00 € TTC, soit 800 000 € HT (travaux et honoraires)

Calendrier prévisionnel du projet : date de début des travaux : septembre 2019

date de fin des travaux : avril 2020

Plan de financement de l'opération : 1 000 000, 00 € TTC, soit 800 000,00 € HT

Département du Finistère : 249 870 € (sur la base du projet évalué à 499 740 HT)

Département du Finistère : 360 130 € (sur la base du projet évalué à 800 000,00 € HT)

Etat (DETR + DSIL) : 90 000 € (notifications 15/03/2018 et 5/07/2018)

Autofinancement : 210 000 €

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 14 mars 2019 ;

Il est proposé au Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents (21 votants : 0 voix contre, 0 abstention, 21 voix pour) :

- 1- **D'APPROUVER** les travaux de réhabilitation du gymnase Manu Berrou pour un montant de 800 000,00 € HT, soit 1 000 000, 00 € TTC ;

M. le Maire expose que l'association Le Malamok a été déclarée en liquidation judiciaire le 07/06/2017. La trésorerie de Pont-L'Abbé a produit à titre privilégié auprès du mandataire judiciaire les loyers des mois de février à juin 2017, émis par la Commune à l'encontre de l'association mentionnée ci-avant pour un montant total de 20 000 euros. Cette somme figure sur l'état des créances délivré par le Greffe du Tribunal de Grande Instance de Quimper du 12/12/2017.

Le TGI de Quimper ayant prononcé la clôture de cette procédure pour insuffisance d'actifs le 12/06/2018, la Trésorerie de Pont-L'Abbé ne peut plus juridiquement poursuivre le recouvrement contentieux de ces titres et demande à la commune du Guilvinec l'effacement de cette créance.

Vu l'état de cessation de paiement en date du 7 juin 2017 ;

Vu le courrier de la Trésorerie de Pont l'Abbé en date du 12 septembre 2018 sollicitant l'effacement de la dette de l'association Le Malamok ;

la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer cette dette.

Vu l'avis de la commission Finances du 14 mars 2019 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL DU GUILVINEC, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents (21 votants : 0 voix contre, 0 abstention, 21 voix pour) :

d'APPROUVER l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 20 000 € par l'émission d'un mandat ordinaire au compte d'imputation budgétaire 6542.

8) Effacement d'une somme restant due

Le Maire expose que dans le cadre de la récupération de la TVA sur les factures de bâtiments, le mandat 238 du 24/03/2016 en règlement de la facture de la Sarl LUNISSON d'un montant TTC de 399,60 €, a dû être annulé le 13/12/2016. Par erreur, un double paiement par mandats a été effectué. Afin de corriger l'erreur, un ordre de reversement valant titre a été établi le 02/01/2017. La Sarl LUNISSON ayant été déclarée en liquidation judiciaire le 20/05/2016, l'ordre de reversement n'a pu être recouvré, du fait de l'absence de déclaration de créance auprès du mandataire judiciaire.

Vu le jugement du tribunal de commerce de Quimper du 20/05/2016,

Vu le courrier de la Trésorerie de Pont l'Abbé en date du 04/03/2019 sollicitant l'effacement de la somme restant due,

Vu l'avis de la commission Finances du 14 mars 2019 ;

Le CONSEIL MUNICIPAL DU GUILVINEC, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents (21 votants : 0 voix contre, 0 abstention, 21 voix pour) :

d'APPROUVER l'effacement de la somme restant due d'un montant global de 399,60 €, par l'émission d'un mandat ordinaire au compte d'imputation budgétaire 6542.

Informations et questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.



